



ECR International

KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

ECR International
Cocody Danga Nord, rue B28
Téléphone: 22 48 70 16/50
01 BP 4050 Abidjan 01

Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire S.A.
Attestation des commissaires aux comptes relative
au tableau d'activité et de résultat et au rapport
d'activité semestriel présentés au 30 juin 2019
(Articles 849 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA
relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019
Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire (BTLCI) S.A.
Treichville, 1 avenue Christiani
01 BP 1727 Abidjan 01
Ce rapport contient 5 pages hors annexe



ECR International

KPMG Côte d'Ivoire
6^{ème} et 7^{ème} étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

ECR International
Cocody Danga Nord, rue B28
Téléphone: 22 48 70 16/50
01 BP 4050 Abidjan 01

Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire (BTLCI) S.A.

Treichville, 1 avenue Christiani
01 BP 1727 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 10 887 060 000
Côte d'Ivoire

Attestation des commissaires aux comptes relative au tableau d'activité et de résultat et au rapport d'activité semestriel au 30 juin 2019
établie en application des articles 849 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions prévues par l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons effectué :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel de la société Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire (BTLCI) S.A., couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints à la présente attestation ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel, tels qu'ils sont joints, ont été établis sous la responsabilité de la direction de votre société et conformément à la circulaire n°004-2010 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) relative au format de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 et conformément aux dispositions des articles 849 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, sur la base des comptes tenus selon le SYSCOHADA révisé. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et ce rapport semestriel.



Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire (BTLCI) S.A.
*Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité
et de résultat et rapport d'activité semestriel au 30 juin 2019
(Articles 849 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit
des sociétés commerciales et du GIE)*

ECR International

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les Normes ISA adoptées par les dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. En conséquence, l'assurance que les « comptes », pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel présentés ci-joints ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, des informations sincères et n'ont pas été établis conformément aux dispositions des articles 850 à 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA).



Bolloré Transport & Logistics Côte d'Ivoire (BTLCI) S.A.
**Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité
et de résultat et rapport d'activité semestriel au 30 juin 2019**
*(Articles 849 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit
des sociétés commerciales et du GIE)*

ECR International

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les tableaux d'activités et de résultat sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les tableaux d'activité et de résultat présentés.

Abidjan, le 30 octobre 2019

Les commissaires aux comptes

KPMG Côte d'Ivoire

ECR International

Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Charles Aie
Expert-Comptable Diplômé
Associé